

**C.C.A.S.
MONTFERMY**

Département
PUY DE DOME

Arrondissement
RIOM

DELIBERATION DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du 12 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le : 25/04/2023
Et
Publication ou notification du :
03/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18 h 30, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui assiste à la séance : 8

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

Mmes CHAUVY Christiane, CHARRETON Amandine, JAVION Christelle, MONNET Christelle, POURTIER Christine ;
MM. PERRIER Anthony, ROBERT Claude.

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

M. ARNAUD Daniel à Mme CHARRETON Amandine.

Absents : Mme ROY-CHABERT Nadège ; MM. CHABERT Didier, FAURE Pascal, JAVION Gérard.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut délibérer.

2023-01-03 – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que les résultats de l'année 2022 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0,00 €	2 398,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 398,69 €
Opérations de l'exercice	1 780,25 €	2 388,22 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	2 388,22 €
TOTAUX	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
Résultats de clôture	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 006,66 €	0,00 €			3 006,66 €

* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
« Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Le compte administratif 2022 présentant un excédent de fonctionnement de 3 006,66 €, il est proposé d'affecter ce résultat pour un montant de 3 006,66 € en recettes de fonctionnement à l'article R/002.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :
En section de fonctionnement, l'excédent résiduel (R002) 3 006,66 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 18 avril 2023
Le Président,*

Vladimir LONGCHAMBON



La secrétaire,

Amandine CHARRETON